

“ Maison du Gouvernement, 23 juin, 1870.  
“ Rev. N. J. Ritchot, Saint-Norbort.

“ Révérénd Monsieur,—“ Permettez-moi  
“ de vous informer que l'Assemblée Legis-  
“ lative a été convoquée pour aujourd'hui,  
“ dans le but d'examiner le rapport de la  
“ délégation dont vous êtes un membre et  
“ qui a été envoyée au Canada par le gou-  
“ vernement. Le président a informé la  
“ chambre que vous n'aviez pas intention  
“ de faire rapport immédiatement; d'a-  
“ bord, vu le mauvais état de votre santé  
“ (ce que je regrette beaucoup), seconde-  
“ ment, parce que vous préférez attendre  
“ l'arrivée d'un moins d'un de vos co-dé-  
“ légués avant de faire rapport officiellement.  
“ La chambre s'est en conséquence ajour-  
“ née jusqu'à demain, à thr. P.M., et a ma-  
“ nifesté l'espérance qu'elle aura alors le  
“ plaisir, soit de vous rencontrer person-  
“ nellement, soit d'avoir votre rapport par  
“ écrit. J'ai à peine besoin de vous dire  
“ que les membres de l'Assemblée legisla-  
“ tive sont excessivement desirieux d'en-  
“ tendre le résultat de votre mission en Ca-  
“ nada et ont une confiance entière en vo-  
“ tre bonne foi. J'ai donc reçu ordre de  
“ vous prier de vouloir bien paraître de-  
“ main devant la Chambre, en personne si  
“ votre santé le permet ou au moins par  
“ écrit.

“ J'ai l'honneur d'être, Rev. Monsieur,  
“ Votre obéissant serviteur.

“ (Signé,) THOS BUNN,  
“ Secrétaire ”

Conformément à la demande ci-dessus  
exprimée, le Rev. M. Ritchot comparut en  
personne devant l'Assemblée législative;  
il donna son rapport, expliqua les difficul-  
tés qu'il avait rencontrées, fournit toutes  
les informations qui lui furent demandées  
par les membres de l'Assemblée, tant an-  
glais que français.

Le même jour, le *New-Nation*, le seul  
papier publié alors, donna en entier le tex-  
te de l'Acte de Manitoba, et rapporta dans  
les termes suivants la réception faite au  
Rev. M. Ritchot par l'Assemblée législa-  
tive.

(*The New Nation*, 24 juin 1870.)

“ Une des plus importantes assemblées  
“ qui se soient tenues par un corps législa-  
“ tif dans ce pays, a eu lieu hier au milieu  
“ de l'Assemblée législative d'Assiniboia.  
“ Une session spéciale de la législature  
“ avait été convoquée par le président pour  
“ le 23 courant, mais rien d'important ne

“ fut fait jusqu'au lendemain, lorsqu'à la  
“ demande du gouvernement, le Rev. M.  
“ Ritchot, l'un des délégués au Canada,  
“ comparut devant l'Assemblée et fit rap-  
“ port de sa mission à Ottawa. L'heure  
“ avancée à laquelle se terminèrent les  
“ procédés de la chambre et le peu d'es-  
“ pace à notre disposition, nous forcent de  
“ renvoyer au prochain numéro un compte-  
“ rendu plus complet.

“ Lorsque M. Ritchot eut terminé son  
“ rapport, la chambre vota des remercie-  
“ ments pleins de cordialité pour la ma-  
“ nière honorable et courageuse dont il  
“ s'était acquitté de son importante mis-  
“ sion et pour le succès dont elle avait été  
“ couronnée. Il fut alors résolu unanime-  
“ ment par la législature, au nom du peu-  
“ ple, que l'Acte de Manitoba serait accep-  
“ té comme satisfaisant, et que le pays en-  
“ trerait dans la Puissance du Canada d'a-  
“ près les termes spécifiés dans les actes  
“ de Manitoba et de la Confédération. Cette  
“ conclusion donna lieu à des applaudisse-  
“ ments chaleureux et enthousiastes.”

Il est bon de remarquer que c'est l'hon.  
M. Bunn lui-même qui proposa le vote de  
remerciements, appuyé par l'hon. M. Ban-  
natyne. Tous les membres de l'Assem-  
blée législative jouissaient du titre d'hono-  
rable.

Le 28 du même mois, le Rev. M. Ritchot  
écrivit à ce sujet à Sir George Cartier dans  
les termes suivants : (Rapport, page 81.)

“ Saint-Boniface, 28 juin 1870.

“ A Sir George E. Cartier, ministre de la  
“ milice, etc., à Ottawa.

“ Monsieur,—Vendredi dernier, j'ai été  
“ somme de comparaître devant l'Assem-  
“ blée législative d'Assiniboia, pour donner  
“ quelques explications au sujet de l'Acte  
“ de Manitoba. Tous se sont déclarés très  
“ satisfaits. Les appréhensions ont dispa-  
“ ru. Le désir d'union avec le Canada est  
“ vif et sincère. M. Riel desire que le gou-  
“ verneur arrive aussitôt que possible, afin  
“ de se décharger de la responsabilité qui  
“ pèse sur lui.

“ J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
“ Votre très obéissant serviteur,

“ (Signé,) N. J. RITCHOT, Ptre.

Il est évident que les Délégués ont fait  
rapport de leur mission; que leur rapport  
a été reçu, même avec enthousiasme; que  
le traité fut ratifié par des représentants  
élus par le peuple; par conséquent, que  
les négociations renfermant celles qui cou-

cert  
sépa  
le pr  
cept  
inco  
déro  
igno

Je  
grap  
les 1  
Ott  
Vou  
entr  
tout  
Le J  
son  
il pu  
ont  
sur  
écrit  
mai  
Rev.  
vainc  
les D  
vié  
tern  
“ Ro  
M. B  
“ ent  
Made  
ma d  
frere,  
“ reus  
“ dra  
“ par  
“ peu  
“ lion  
“ Vo  
“ Sco  
ladie  
prend  
jusqu  
par  
dant  
derni  
tour;  
plusie  
on il  
“ Vou  
“ don  
Cete  
minis  
Georg  
tion le  
re 27  
rent e  
mai.